

A l'exception de la Nouvelle-Ecosse et de Québec, le soin des aliénés dans tout le ' Dominion ', est confié à l'Etat, c'est-à-dire au gouvernement de la province qui en a directement la gestion, et même dans le cas des deux provinces susnommées, les institutions sont soumises à la surveillance des inspecteurs du gouvernement. Dans la Nouvelle-Ecosse, le soin des aliénés est affirmé pour une partie aux comtés, et dans Québec il est affirmé entièrement aux communautés religieuses, et dans un cas seulement par une compagnie incorporée.

Il y a 18 asiles d'aliénés en Canada, lesquels reçoivent tous de l'aide du gouvernement de la province, et, dans certains cas, des municipalités, et le tableau suivant indique le nombre de patients, etc. :—

## ASILES D'ALIÉNÉS EN CANADA.

## INTERNÉS ET DÉCÈS.

PROVINCES.	Nombre d'asiles.	Année terminée.	NOMBRE DE PATIENTS DANS L'ANNÉE.			Nombre de décès.	Rapport par 100 des décès au nombre total des internés.
			Hommes.	Femmes.	Total.		
Ontario, 1898.....	7	30 sept. ...	2,839	2,894	5,733	282	4.92
Québec, 1898.....	5	31 déc. ...	1,686	1,702	*3,441	203	5.90
Nouvelle-Ecosse, 1898....	1	30 sept. ...	220	227	447	29	6.49
Nouveau-Brunswick, 1899	1	31 oct. ...	338	274	612	38	6.21
Manitoba, 1898.....	2	31 déc. ...	312	170	482	17	3.52
Col.-Britannique, 1898. ...	1	31 " ...	226	59	285	19	6.66
Ile du Prince-Ed., 1899...	1	31 " ..	118	106	224	16	7.14
Total.....	18	.....	5,739	5,432	11,224	604	5.38

\* Comprend 53 sexes non donnés.

Dans Ontario, le 30 septembre 1898, il y avait 5,029 personnes dans les asiles des provinces et 19 dans la retraite de Homewood, Guelph ; 35 forçats aliénés au pénitencier de Kingston, et 55 personnes aliénées dans les prisons communes, formant un total de 5,138 personnes affectées mentalement et à la charge du public, et il y avait 289 demandes d'entrées reçues, soit un ensemble de 5,427 personnes à cerveau déséquilibré à la connaissance du gouvernement provincial. Le recensement de 1891 fixe à 5,855 le nombre total des aliénés dans la province. Le tableau suivant indique ce qu'il a été possible d'obtenir relativement aux principaux établissements publics de charité en Canada.